

# EXPLOSION DES VIOLENCES SEXUELLES DANS L'EURE « Nous avons l'impression de vider la mer avec une petite cuillère »

14 magistrats et 911 procédures liées à des violences sexuelles sur mineurs à examiner avant le 6 juillet. Pour Rémi Coutin, procureur de la République d'Évreux, la justice souffre d'un terrible manque de moyens.

**RÉMI COUTIN**  
procureur de la République  
d'Évreux

→ Le ministre de la Justice, **Gérald Darmanin**, a demandé aux procureurs d'examiner **70 000 procédures liées à des violences sexuelles sur mineurs avant le 14 juillet**. Comment avez-vous accueilli cette demande ?

C'est encore plus la course que d'habitude ! Ces procédures viennent s'ajouter à notre quotidien déjà très rempli. Nous sommes sous pression. Au parquet d'Évreux, nous devons reprendre 911 procédures avant le 6 juillet sous la demande de notre procureur général à Rouen. Nous sommes 14 magistrats : je vous laisse imaginer le boulot monstre que cela représente (en moyenne 65 dossiers par magistrat). Nous sommes en train d'organiser tout cela avec la police et les gendarmes. Ces procédures concernent uniquement celles qui ont déjà été enregistrées au parquet, mais d'autres n'ont pas encore été rendues par les gendarmes et policiers. Il y a donc encore un certain nombre de plaintes qui ne nous ont pas été présentées.

→ Avez-vous constaté une hausse des violences sexuelles dans l'Eure ?

Oui, il y a une explosion de plaintes en matière de violences

sexuelles mais aussi intrafamiliales qui sont malheureusement parfois liées. En trois ou quatre ans, les plaintes ont doublé et entre-temps nous sommes passés de 13 à 14 magistrats, ce qui ne pèse pas lourd. Tous les jours, nous traitons ce genre d'affaires et on a l'impression de vider la mer avec une petite cuillère. Je suis effaré par le nombre de plaintes liées à des actes incestueux.

**807 procédures en 2025**

C'est assez décourageant non seulement sur la masse de dossiers mais aussi sur sa foi en l'humanité... D'un autre côté, on peut se dire que c'est le signe que la parole des victimes se libère, mais je constate qu'un certain nombre d'individus reste imperméable à toutes les campagnes de sensibilisation. En 2024, nous avions reçu 583 procédures d'infractions sexuelles sur mineurs. En 2025, ce chiffre est monté à 807 et je peux vous dire qu'en 2026, nous ne nous dirigeons pas vers une diminution...

→ Selon la Ciivise\*, seuls 3% des auteurs de violences sexuelles sur mineurs sont condamnés.

Ce n'est pas parce qu'on porte plainte qu'il y aura des poursuites. Nous engageons des poursuites s'il y a des preuves suffisamment caractérisées. Les associations d'aide aux victimes dénoncent le fait que seulement 10 à 20% des

plaintes donnent lieu à des poursuites, mais dans certains cas, les preuves ne sont pas suffisantes. Ce serait un mauvais service donné aux plaignants de poursuivre à tout va pour qu'ils se retrouvent avec des relaxes en correctionnel ou des acquittements aux assises. Je ne sais pas si 3% est un chiffre exact. Ce que je constate, c'est que les peines sont assez sévères à la cour criminelle de l'Eure (créée pour traiter les violences sexuelles plus efficacement, Ndlr).

→ Notre système judiciaire étant basé sur la présomption d'innocence, c'est au plaignant d'apporter les preuves. Mais comment prouver un viol ? Quelle preuve fait foi ?

Il y a des constatations médico-légales (avec le Caseva à Évreux, Ndlr) et des expertises psychologiques ou psychiatriques. On va essayer de voir si la parole du plaignant est crédible, s'il a fait des confidences à d'autres personnes ou s'il y a d'autres plaintes... On veut éviter que cela soit la parole de l'un contre l'autre. C'est malheureusement compliqué à établir. Ce serait tellement simple s'il y avait une doctrine d'emploi. Parfois, nous faisons de l'archéologie judiciaire lorsque les faits remontent à plus de 20 ans. Après l'affaire d'Outreau, on a reproché aux magistrats d'avoir trop écouté les enfants, ce qui avait abouti à un certain nombre d'acquittements



Rémi Coutin, procureur de la République d'Évreux.

Coralie Maux-Renard

(quatre condamnations définitives sur 17 accusés). Et maintenant, on fait presque le chemin inverse. On nous reproche le contraire.

→ Pour répondre à cette demande, vous allez devoir revoir votre ordre des priorités.

Oui, sachant que nous avons au total 35 000 procédures à l'année au parquet d'Évreux. À partir du moment où vous êtes victime, vous voulez que les enquêteurs travaillent aussi sur votre dossier. J'ai clairement dit aux gendarmes et policiers de mettre de côté les atteintes aux biens. Quand on a des instructions, nous les exécutons. Le problème est que tout est une priorité. Nous avons reçu des circulaires sur le narcotrafic, la lutte contre les actes antisémites et racistes, les violences intrafa-

miliales. Nous faisons face à des injonctions contradictoires et même si le président ne veut pas parler des moyens, je peux vous dire que si, c'est une question de moyens.

**Maison d'arrêt d'Évreux remplie à 220%**

→ Pourtant, le budget attribué au ministère de la Justice a augmenté depuis 2017 (passant de 7 milliards d'euros à 10,5 milliards d'euros en 2025).

Nous partons de trop loin. En France, il y a 9 500 magistrats pour 70 millions d'habitants, soit trois magistrats pour 100 000 habitants, quand la moyenne européenne est de 12. Une bonne partie du budget est passée dans les centres pénitentiaires qui, je le rappelle, sont pleins à craquer. La

maison d'arrêt d'Évreux est remplie à 220% ! On nous demande de condamner plus sévèrement mais d'un autre côté, on nous dit de vider les prisons. Concernant la police, les commissariats comme celui de Vernon travaillent sur 160 dossiers en moyenne en même temps.

→ L'affaire Lyhanna n'est-elle pas, au fond, le symptôme d'une justice en crise, comme le Covid-19 a pu révéler les failles de notre système de santé ?

Cela fait des années que nous tirons la sonnette d'alarme. Je reprends une phrase de Jean-Jacques Urvoas, ministre de la Justice sous François Hollande, qui avait déclaré en 2016 avoir trouvé une justice en voie de clochardisation. Nous n'avons même pas les moyens matériels pour travailler. Il y a des choses qui n'ont peut-être pas fonctionné dans ce dossier qui est un drame absolu, mais il me semble prématuré de jeter en pâture les magistrats. La procureure d'Auch a même été placée sous protection judiciaire. Nous ne sommes pas de dangereux irresponsables qui ne faisons pas notre travail.

• Propos recueillis par Arielle Bossuyt

■ \* Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants

## « Des crimes malheureusement ordinaires » : Émilie Dubois Ardyns, experte judiciaire

Après l'onde de choc provoquée par l'affaire Lyhanna, 11 ans, retrouvée morte dans un ancien silo agricole, jeudi 4 juin, les instances judiciaires se retrouvent dans l'œil du cyclone. En effet, le principal suspect, Jérôme Barella, 41 ans, était déjà visé par plusieurs plaintes pour viols et agressions sexuelles sur mineurs mais n'avait jamais été inquiété par la justice. Ce dernier menait tranquillement sa vie de famille dans le Gers, jusqu'au jour du drame. Jeudi 18 juin, les soupçons portés sur Jérôme Barella se sont confirmés à l'issue de l'autopsie qui a révélé la présence de son ADN sur le corps de la fillette. Avant son décès, Lyhanna a été violée par le père de famille.

« La chaîne de protection a failli »

Alors qu'une enquête judiciaire est en cours pour déterminer les dysfonctionnements qui ont mené au drame, le Premier ministre, Sébastien Lecornu, annonçait lundi 22 juin que le pré-rapport d'inspection, remis au gouvernement, « établit une vérité d'une extrême gravité : dans cette affaire, la chaîne de protection a failli ». En effet, le rapport indique que « la procédure a été marquée par une succession d'erreurs, de négligences, d'inactions et de mauvaises décisions, à plusieurs niveaux de la chaîne judiciaire et de l'enquête ».

Pour Émilie Dubois Ardyns, psychologue à Vernon et experte judiciaire, cette affaire soulève un certain « déni sociétal » autour des violences sexuelles sur mineurs qui sont « malheureusement devenues des crimes ordinaires ». Pour rappel, en France, trois enfants par classe en seraient victimes. La psychologue peut constater l'ampleur du phénomène par le nombre d'expertises demandées par les parquets normands. En 72 heures, elle peut recevoir 16 demandes d'expertises et plus de la moitié concernent des affaires liées à des violences sexuelles. Selon l'experte judiciaire, peu de personnes sont formées pour

recueillir les témoignages des victimes et notamment des enfants. « Il existe un protocole pour prendre une plainte et cela doit être pris au sérieux. Parfois, il peut y avoir une mauvaise qualification, ce qui va orienter l'enquête vers une agression sexuelle alors qu'il s'agissait à la base d'une plainte pour viol. Porter plainte, c'est la première étape du parcours judiciaire », explique-t-elle.

« Il n'y a pas assez d'experts judiciaires »

Or, certaines victimes sont freinées dans leur démarche. « Je suis une élève qui se fait agresser au collège. Lors de son dépôt de plainte, elle a souhaité dénoncer des violences à caractère sexuel. On lui a répondu qu'on n'avait pas le temps pour cela et qu'il fallait repasser plus tard. Dégoûtée, elle n'y est pas retournée », raconte la psychologue vernonnaise.

Par ailleurs, lors des dépôts de plainte, il est généralement recommandé de réaliser une expertise psychologique ou psychiatrique de la victime afin d'appuyer ses propos. Certaines victimes doivent attendre un an et demi avant d'être évaluées. « Il n'y a pas assez d'experts judiciaires », indique le procureur de la République, Rémi Coutin. Pourtant, ces expertises sont essentielles : « Un viol ou une agression sexuelle ne laisse pas de traces, ce qui explique pourquoi de nombreuses plaintes aboutissent à des classements sans suite. »

Par manque de moyens, les enquêtes pour violences sexuelles sur mineurs s'étalent en moyenne sur deux ou cinq ans, voire plus. Et lorsqu'elles aboutissent à des poursuites et une condamnation pénale, la réponse judiciaire semble parfois minime par rapport aux souffrances des victimes. « J'ai suivi une fillette de 4 ans, agressée par son père. Celui-ci a été condamné à neuf mois de prison sous bracelet électronique, à domicile... là où vit sa fille. Cette dernière a dû



Émilie Dubois Ardyns, experte judiciaire et psychologue.

être placée pour ne pas être en contact avec son agresseur », déplore Émilie Dubois Ardyns qui explique cette situation par le manque de places en prison.

Pour celle qui a l'habitude d'expertiser des auteurs d'agressions sexuelles, elle constate que la violence peut s'intensifier lorsque l'auteur n'est pas inquiété. « C'est ce qu'on a pu voir dans l'affaire Lyhanna. Il y a une tentative de rapprochement, puis des attouchements et ensuite, on monte d'un cran... », souligne la psychologue vernonnaise.